

# POUR TOUT SAVOIR

COMPRENDRE LA CAF  
POUR MIEUX :

- EXPLIQUER
- ACCOMPAGNER
- ORIENTER



FORMACAF  
MIEUX RÉPONDRE AUX BESOINS DES PARTENAIRES

INFO

Mise à jour au 1<sup>er</sup> mars 2017

## La Prime d'activité

La prime d'activité est la fusion de « la Prime pour l'emploi » et du « RSA activité ».

Ce n'est pas un minima social mais une prestation qui soutient les personnes qui travaillent avec des faibles revenus (salariés – apprentis)

### Ce qui change au 01-01-2016

- Allocataire éligible à partir de 18 ans sous condition d'activité
- Demande en version uniquement dématérialisée sous le CAF.fr
- Le calcul du droit :

Si mois de la demande de la prime d'activité : **avril 2017**

Pour calculer le montant du droit pour les mois **d'Avril – Mai et Juin 2017** :

Il faut déclarer les ressources des 3 mois précédant le mois de la demande c'est-à-dire **Janvier – Février et mars 2017**

- 1 apprenti ou 1 étudiant salarié peut y ouvrir droit moyennant un revenu supérieur à 78% du smic net par mois sur le trimestre de calcul du droit
- 1 salarié y ouvre droit à partir du moment où le total de ses salaires sur 3 mois divisé par 3 (moyenne des 3 mois) est supérieur à 500€

Ex : janv : 1000 fév : 600 mars : 400

Total : 2 000 / 3 = 666 € - ok pour une ouverture de droit.

- Attention : les ressources de chaque membre de la famille sont prises en compte (exception pour les jeunes salariés ou apprentis vivant chez leur parent : ils ne déclarent QUE leurs ressources propres)
- Le calcul peut se faire sur le Caf.fr avec le simulateur de droit – mais il est préférable de faire directement la demande.
- Seuil de non versement 15 €